

L'an deux mille huit, le dix décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PICOT, Maire.

Etaient présents: Mme Laurence DUVIVIER, M. Jacques BARA, Mme Marie-Thérèse DESSENNE, M. Raymond DEMOLLIENS, Mme Maryline VASSEUR, M. Jean-Maurice DOTTE, Mmes Céline HALEINE, Séverine SENÉ, M. Patrick SCHIMEL, Melle Emeline DUPONT, Ms Emmanuel DENORME, Amaury VANDEPUTTE formant la totalité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme Danièle OLIVIER qui donne pouvoir à M. Jacques BARA et M. Philippe LECLERC qui donne pouvoir à Monsieur Raymond DEMOLLIENS.

1) NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur le maire ouvre la séance, Monsieur Patrick SCHIMEL est nommé secrétaire.

2) MISE À APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3) MISE À APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 OCTOBRE 2008.

Dans le 4) « conjoncture économique actuelle », le mot « actuelle » est à supprimer car inapproprié. Le compte rendu ainsi modifié est ensuite approuvé à l'unanimité.

4) LOGEMENT 4 RUE DE LA VILLE.

Monsieur le Maire tient à dresser un bilan des problèmes liés aux finances communales.

Il rappelle les problèmes de trésorerie rencontrés pour la deuxième année consécutive. Après avoir analysé ces deux exercices comptables, il en ressort que trop de dépenses sont réalisées sur le premier semestre alors que les recettes parviennent de plus en plus tardivement et pour la plupart sur le dernier trimestre de l'année.

Monsieur le maire indique ensuite qu'il souhaite, dès 2009, mettre en place une comptabilité d'engagement de dépenses afin d'enrayer en partie ces dysfonctionnements.

D'autre part, il demande également aux adjoints, par le biais de leurs commissions, que soient listées et chiffrées de manière exhaustive les prévisions de dépenses de l'exercice à venir, ce qui permettra d'établir avec plus de précision le budget 2009.

Enfin, il sensibilise le conseil municipal sur le manque d'argent public et les baisses envisagées en terme de subventions par les collectivités locales (Conseil Général, Conseil Régional et Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole).

Monsieur le Maire estime qu'il est nécessaire de tenir compte de ces différents paramètres pour décider du devenir du logement situé au 4, rue de la ville. Une vente de ce bâtiment permettrait un apport de trésorerie indispensable en vue de la construction du futur restaurant scolaire.

Monsieur le maire indique que le service des domaines a estimé à 100 000 euros avec une marge de négociation de plus ou moins 10 % la valeur vénale de l'immeuble. En ce qui concerne la location, celle-ci ne pourra être envisagée qu'après rénovation et mise en conformité dudit immeuble. Le loyer pourrait alors être fixé à 800 euros par mois compte tenu de sa superficie utile.

Monsieur BARA intervient pour présenter les différents devis de rénovation qu'il a fait établir. Une somme de 48 900 euros est à prévoir dès maintenant pour réaliser les travaux les plus urgents : électricité : 6 500 euros, carrelage : 5 400 euros, papiers peints : 25 000 euros et isolation : 12 000 euros. Il faudra également prévoir le redressement des planchers et le remplacement de l'ensemble des volets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide la vente de l'immeuble cadastrée AB 107 situé au 4, rue de la ville d'une superficie de 4 ares 71 centiares par 9 voix pour, 4 abstentions et 2 voix pour la location.

5) RESTAURANT SCOLAIRE- ACCUEIL DE LOISIRS : CONSTRUCTION – DEMANDES DE SUBVENTION.

Monsieur le Maire présente le projet établi par le cabinet d'architecture RAFFIN qui prévoit la création d'une salle de restauration scolaire et d'une salle de loisirs, ces deux pièces étant séparées par les cuisines et les

sanitaires. Le projet s'élève à 472 040 euros HT et 564 559 84 euros TTC.

Le plan de financement est le suivant :

	TAUX	MONTANT en Euros
DGE - (minimum)	30%	141 612.00
CONSEIL GENERAL 25 %	25 %	118 010.00
CAISSE D'ALLOCATIONS	10 %	47 204.00
TVA	19.6%	92 519.84
AUTO FINANCEMENT		110 000.00
EMPRUNT		55 214.00
TOTAL PROJET		564 559.84

Le montant de la subvention DGE sollicitée minimum est donc de 141 612 euros. La réalisation de l'opération est liée à l'obtention des différentes subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le projet présenté, sollicite l'aide de l'Etat, du conseil général, de la caisse d'Allocations familiales et approuve le plan de financement.

6) RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE.

Monsieur BARA, adjoint chargé des bâtiments, présente les estimations relatives à la rénovation de la salle polyvalente. Les travaux d'isolation s'élèveraient à 50 000 euros, le remplacement des rideaux à 4 000 euros et les travaux de peinture à 3 000 euros. Afin de mettre aux normes sanitaires la cuisine, des travaux de peinture seront réalisés durant les vacances scolaires d'hiver pour un montant de 5 200 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de solliciter, à l'unanimité, une subvention auprès du Conseil Général de la Somme d'une part et du Député d'autre part dans le cadre de la réserve parlementaire.

7) PROPRETE DU VILLAGE.

Monsieur le maire indique qu'il a reçu de nombreuses plaintes d'habitants du village concernant le manque de propreté des chaussées et du village en général. Bien que les conditions atmosphériques ne soient pas favorables, monsieur le maire rappelle et donne lecture de l'arrêté du 7 octobre 1999 qui régit la circulation et le nettoyage des voies publiques. Cet arrêté oblige les auteurs à nettoyer les routes, rues et parties de rues qu'ils auront salies. Des poursuites sont également prévues en cas de non respect de cet arrêté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le maintien dudit arrêté, à l'unanimité.

8) BUDGETS 2008 : DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS - FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT.

Monsieur le Maire sollicite des diminutions de crédits de 5 617 euros au chapitre 65 « Autre charges de gestion courante et de 1 090 euros au chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour des augmentations de crédits de 5 937 euros au chapitre 011 « charges à caractère général » et de 770 euros au chapitre 66 « charges financières ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose ensuite le transfert de la somme de 800 euros en section d'investissement du programme 66 « rénovation salle polyvalente » au programme 37 « agrandissement gendarmerie ».

Le conseil municipal accepte ce transfert à l'unanimité.

9) INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR.

Le Conseil municipal :

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité

de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame DUBREUCQ Marie- Claire.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30.49 euros.

10) INFORMATIONS DIVERSES.

a) Monsieur le Maire :

- Le téléthon 2008 à connu un réel succès et les bénéficiaires sont en hausse. Monsieur le maire tient à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans cette opération.
- Amiens Métropole : il reste le filet pare-ballons à installer. Les travaux de rénovation des vestiaires sont terminés.
- Les bordures du terrain de pétanque vont être changées prochainement.
- Les panneaux lumineux solaires « 50km/heure » sont installés sur la Départementale 1001.
- Un carottage va être réalisé pour définir les causes de l'affaissement de la chaussée face au N° 39 de la Départementale 1001.
- Une subvention de 3 450 euros a été attribuée à l'école de musique « Amadeus » pour l'année 2009. Les demandes de subventions des associations sportives sont à l'étude.
- Le conseil municipal est invité à assister au concert de fin d'année organisé par l'école de musique « Amadeus » qui aura lieu samedi soir au préau de l'école. Par ailleurs, un concert de jazz pourrait être donné le samedi de la fête locale 2009.
- Les résultats du recensement 2008 viennent d'être publiés. Saint-Saulfieu compte désormais 896 habitants.
- La cérémonie des vœux est fixée au 9 janvier à 19h00. Jean-Maurice mettra en place une exposition photos.

b) Monsieur DENORME :

- Les élus métropolitains ne veulent pas délocaliser la culture. Il faut donc envisager de rechercher des spectacles en direct et de demander des subventions à la communauté d'agglomération.
- Concernant la commission « développement durable », les communes de Pissy et Guignemicourt pourraient renoncer à la réalisation de leurs assainissements collectifs. Saint-Saulfieu pourrait alors se substituer à l'une de ces communes.

c) Madame DUVIVIER

- Le bulletin municipal de fin d'année est en préparation.

d) Monsieur BARA

- Concernant le projet de mise en place d'un accueil de loisirs durant les petites vacances d'hiver et de printemps, un sondage est actuellement réalisé. Un questionnaire a été distribué aux familles.
- Un rendez-vous a été fixé avec l'entreprise Denis afin d'étudier les modalités de reprise des concessions déclarées en état d'abandon.
- des travaux vont être réalisés afin de raccorder les canalisations de chauffage de la salle multimédia avec celui de la mairie, cela afin de le désolidariser de l'école, dans le but d'éviter de chauffer inutilement les locaux scolaires lors de l'utilisation de cette salle.
- Une réunion des membres du SIVU aura lieu prochainement. L'adoption du budget primitif 2009 sera à l'ordre du jour. Trois hypothèses sont à l'étude dans l'optique de pérenniser certains emplois : la première ne propose pas de pérennisation ; la seconde propose une pérennisation rapide des emplois précaires ; la troisième propose l'étalement plus long des pérennisations. Bien sûr, il y a une incidence financière différente selon l'hypothèse qui sera retenue, sachant que nos délégués proposeront la troisième.

e) Monsieur DEMOLLIENS

- SIVOM : les travaux de réfection de la rue Florent Loth et de la rue du Bois sont inscrits au programme 2009. Concernant la partie « aide sociale », une augmentation de 100% de la participation des communes a été adoptée par l'assemblée.
- Fêtes de fin d'année : les illuminations seront installées par l'entreprise CEGELEC. Selon la volonté de la commission compétente, de nouvelles rues en seront pourvues.
- Des travaux d'élagage ont été réalisés sur le bas du bois de Porte Nouvelle.

f) *Madame DESSENNE*

- Le nouveau mobilier de la classe de Melle GUIRAUD sera livré fin décembre.
- Les membres du SIER se sont réunis dernièrement. Il était question notamment de la mise en place d'ampoules basse tension sur l'éclairage public.

g) *Monsieur DOTTE*

13 pupitres bois ont été vendus. Restent disponibles : 6 pupitres bois et 7 pupitres métalliques.

12-QUESTIONS DIVERSES

- Madame VASSEUR indique que les responsables de la bibliothèque souhaitent modifier les horaires du samedi pour fermer à 12H00.
- Madame DESSENNE, signale le mauvais état des trottoirs situés devant la mare de la rue des Seux. Il semble urgent de les remettre en forme en les rechargeant de cailloux. Un trou important est également à combler rue Masson.
- Monsieur DENORME pense qu'il serait utile et pratique, aussi bien pour les élèves que pour les enfants, d'installer des porte-vélos à proximité de l'école. Dans cette optique, des demandes de subventions pourraient être déposées à la Communauté d'agglomération « Amiens-Métropole » ou autre.

Aucune autre question n'est posée, Monsieur le Maire clos la séance à 23 heures 00.

Les membres du Conseil Municipal,

Laurence DUVIVIER

Marie-Thérèse DESSENNE

Maryline VASSEUR

Jean-Maurice DOTTE

Raymond DEMOLLIENS

Céline HALEINE

Jacques BARA

Patrick SCHIMEL

Emeline DUPONT

SENE Séverine

Amaury VANDEPUTTE

Le Maire,
Alain PICOT.

Emmanuel DENORME